

RECRUTE

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT ITINÉRANT (H/F) - POOL DES SERVICES TECHNIQUES

Type de recrutement :	CDD jusqu'au 31 août 2026
Cadre d'emploi :	Adjoints techniques territoriaux (catégorie C)
Régime de temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	25 janvier 2026
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

CONTEXTE

➤ **Notre structure, nos valeurs**

Chez nous, communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation du territoire de nos communes. Nos missions sont diverses : l'entretien des communes (espaces verts, bâtiments, voirie) et l'accompagnement technique dans leurs projets de développement (assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

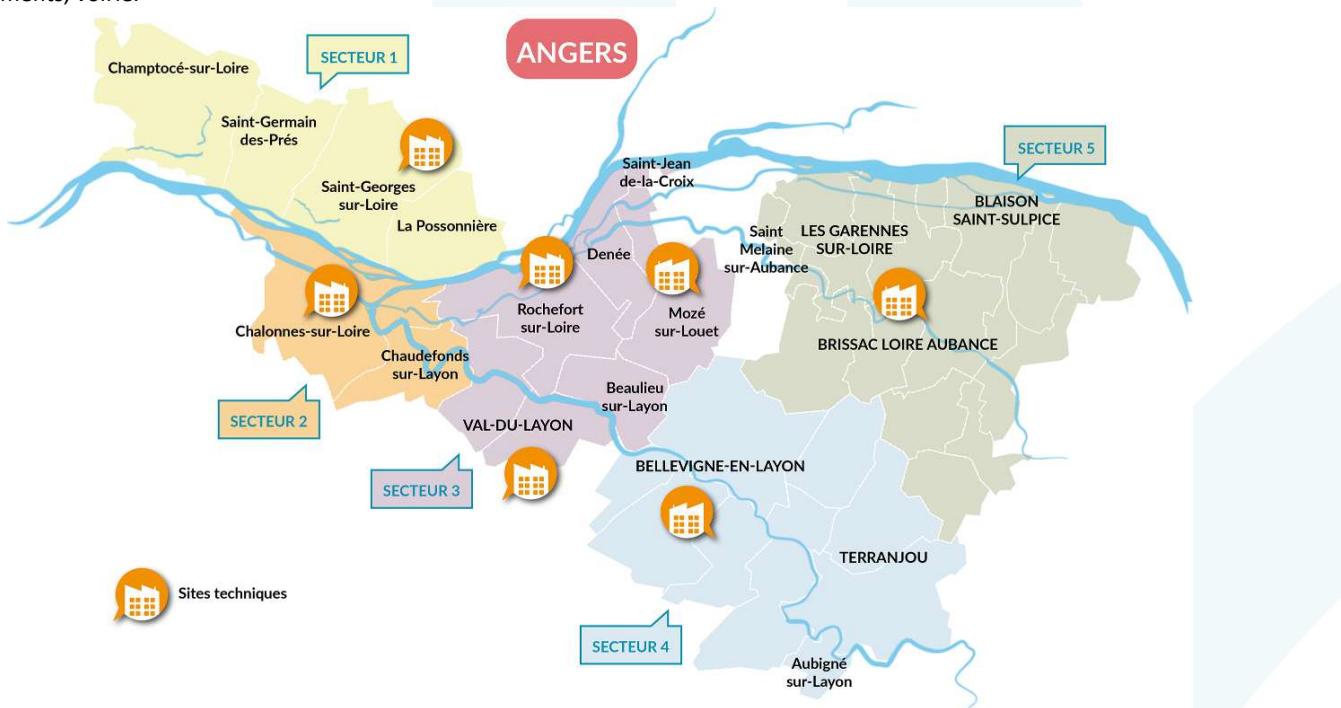
Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

➤ **Contexte de recrutement**

Nos services techniques entretiennent au quotidien les communes du territoire : les espaces verts, les bâtiments publics (écoles, mairies, salles communales, etc.), la voirie (propreté urbaine et maintenance des routes).

Compte-tenu de la dimension du territoire, les services techniques sont répartis en 5 secteurs géographiques. Chaque secteur a la charge des communes de son territoire. En conséquence, il dispose de ses propres services, matériels et centre technique. Au total, un secteur compte plus d'une trentaine d'agents, répartis entre les services suivants : espaces verts, proximité, bâtiments, voirie.



Afin de soutenir l'activité de ses services, la collectivité crée un « pool » pour ses services techniques. Rattaché et piloté par la direction des services techniques, il est constitué d'agents dits « volants ». Ces agents ne sont pas affectés à un secteur et réalisent des missions :

- 1/ Ponctuelles et de durée variable.
- 2/ Auprès de plusieurs secteurs, suivant les besoins.
- 3/ Variées, c'est-à-dire qu'ils peuvent réaliser tout type d'intervention, dans tout type de service (hors service voirie).

Le pool est expérimenté sur une durée d'un an.

MISSIONS

Vous réalisez des interventions de tous niveaux techniques, dans l'entretien des espaces publics et des espaces verts et dans la maintenance des bâtiments. Les interventions sont déclenchées suivant les besoins des communes et de vos compétences.

- **Propreté des espaces publics (trottoirs, rues, places, etc.) :**
 - Désherbage, balayage, ramassage de feuilles mortes (manuel ou mécanique).
 - Propreté urbaine (changer des poubelles, enlever des dépôts sauvages, nettoyer des toilettes publiques, etc.).
 - Entretien de mobilier urbain et de signalisation.
- **Bâtiments (écoles publiques, mairies, salles communales, etc.) :**
 - Petits travaux de réparation (maintenance de 1^{er} niveau).
 - Entretien courant de locaux et d'installations (curage de gouttière, entretien d'école, nettoyage de VMC, etc.).
- **Manifestations et déménagements (marchés, festivités communales, etc.) :**

Activité principalement estivale, suivant notamment les festivités organisées. Vous contribuez à l'organisation et à la logistique des évènements.

 - Manutention et installation de matériels (barrières, tables, chaises, podiums, isoloirs, etc.).
- **Activités ponctuelles :**
 - Illuminations de Noël (pose et enlèvement des décorations).
 - Viabilité hivernale (salage, sécurisation d'accès, etc.).

FONCTIONNEMENT

➤ Les postes

Le pool est constitué de 3 postes. Si les missions sont communes aux trois postes, chaque poste possède les particularités suivantes :

Poste	Secteur de rattachement	Territoire d'intervention
1	Secteur 5 (Brissac)	Secteur 4 (Thouarcé) et secteur 5 (Brissac)
2	Secteur 3 (St-Lambert-du-Lattay)	Secteur 1 (St-Georges-sur-Loire), secteur 2 (Chalonnes), secteur 3 (Val-du-Layon)
3		Secteur 1 (St-Georges-sur-Loire), secteur 2 (Chalonnes), secteur 3 (Val-du-Layon), secteur 4 (Thouarcé).

➤ Fonctionnement quotidien

- **Lieu d'embauche et d'exercice :** vous embauchez et exercez au secteur 3 (secteur de rattachement), sauf si une mission vous a été assignée auprès d'un autre secteur. Dans ce cas vous embauchez et exercez auprès de cet autre secteur.
- **Durée de la mission :** la durée dépend de la mission assignée. Par principe :
 - Une mission auprès d'un autre secteur que celui de rattachement s'effectue à la semaine (information donnée le jeudi précédent avant 16h).
 - Vous n'avez pas vocation à effectuer des interventions auprès de plusieurs secteurs dans une même journée.
- **Hierarchie :** vous êtes rattaché(e) à la direction des services techniques, avec un rattachement hiérarchique à l'adjoint au DST. L'affectation des missions s'effectue sur ordre de l'adjoint au DST, en lien avec le secteur concerné. Sur le terrain, lors de l'exercice de vos missions, vous êtes sous l'encadrement du responsable ou chef d'équipe du service où vous intervenez.
- **Déplacements :**
 - Véhicule personnel pour les trajets : domicile ⇔ centre technique du secteur d'intervention.
 - Véhicule de service du secteur pour les trajets : centre technique ⇔ site d'intervention (sur ce même secteur).
- **Temps de travail :** 37h30 annuel, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
 - « hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h.
 - « estivale » : régime de 39h.

- **Horaires de travail** : ce sont les horaires du secteur où vous exercez vos missions qui s'appliquent :

Secteur 1	
« Hivernale »	8h30 à 16h30
« Estivale »	7h42 à 16h30
Secteur 2	
« Hivernale »	8h30 à 16h30
« Estivale »	8h30 à 17h (lundi) / 8h à 17h (mardi-mercredi-jeudi) / 8h à 16h30 (vendredi)
Secteur 3	
« Hivernale »	8h30 à 16h30
« Estivale »	7h30 à 16h30, sauf vendredi 8h à 16h
Secteur 4	
« Hivernale »	8h30 à 16h30
« Estivale »	7h30 à 16h30 (15h30 le vendredi)

- **Heures supplémentaires** : exceptionnelles, elles sont déclenchées sur demande hiérarchique. Les heures effectuées font l'objet d'une récupération horaire.
- **Astreintes** : selon les besoins.
- **Matériels et équipements** : mis à disposition par votre secteur où vous réalisez la mission (ex : débroussailleuse, souffleur, etc.). Les EPI (équipements de protection individuelle) sont fournis par la collectivité.
- **Contraintes d'exercice** : travail en extérieur (aléas climatiques), manutentions et ports de charges fréquents, risques liés à la présence de déchets de différentes natures, diversité des lieux d'intervention.
- **Conditions d'exercice** : même si vous êtes intégré(e) temporairement aux équipes locales, vous participez pleinement à la vie d'équipe (briefings, repas, consignes, etc.).
- **Interlocuteurs** : élus, habitants, associations, gestionnaires de locaux, etc.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
 - Remboursement des frais kilométriques pour se rendre sur le secteur d'intervention dès lors qu'ils dépassent le nombre de kilomètres du trajet domicile-secteur de rattachement.
 - CIA (suivant la manière de servir).
- **Avantages** :
 - RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels).
 - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur obligatoire avec prise en charge partielle par la collectivité.
 - Prime mobilité durable (si covoiturage ou vélo – sous conditions).
 - EPI : mis à disposition.
 - Formations habilitantes et autorisations de conduite éventuelles, au regard des besoins du poste.

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Vous appréciez les travaux manuels, réaliser des tâches variées et le travail en extérieur.
- Permis de conduire B + véhicule obligatoire.
- Seraient un + : permis BE (remorque), permis C (poids-lourds), habilitation électrique, CACES.

Connaissances :

- Notions liées au bricolage, aux petites pathologies du bâtiment (pannes, dysfonctionnements, etc.).
- Entretien du petit matériel, notamment à moteur (graissage, affûtage, etc.).

Savoir-faire :

- Capacité à s'auto-organiser, sens des responsabilités (préparation de ses chantiers et outils, réactivité face aux demandes, etc.).
- Rigueur (respect des consignes, travail appliqué).

Savoir-être :

- Capacité à travailler en équipe.
- Esprit d'initiative, savoir rendre compte (alerter, informer, etc.).
- Sens du service public, exemplarité (travail sur la voie publique, diplomatie avec les usagers).

CANDIDATURE

Votre candidature comprend :

- ✓ CV + lettre de motivation (à l'attention de M. le Président).
- ✓ L'indication du ou des n° de postes pour lesquels vous postulez.

Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

Processus du recrutement :

1. Vous adressez votre candidature avant la date limite indiquée.
 2. A l'issue de l'appel à candidatures, si votre profil est retenu, notre chargé(e) de recrutement vous contactera directement.
- PS : nous ne délivrons pas de réponse avant la date du jury. Pour toute question, en attendant, vous pouvez contacter le contact administratif suivant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : accueil de la direction des services techniques, 02.41.44.78.13

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement, 02.41.54.59.93

En savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier [rappor d'activité en ligne](#).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.